

Le Conseil comprend au plus 28 membres nommés par le gouverneur en conseil, dont un président et deux directeurs exerçant des fonctions à plein temps, et 25 autres membres provenant de l'industrie, du monde du travail, de la finance et du commerce, de l'agriculture et d'autres industries primaires, ou choisis dans le grand public. Aucun fonctionnaire n'est nommé au Conseil. La durée du mandat du président et des directeurs (dont l'un est élu vice-président par le Conseil) est de sept ans. Les autres membres, qui sont nommés pour trois ans «après consultation avec les organismes représentatifs compétents», doivent en principe représenter la vaste gamme d'intérêts des différents secteurs privés de l'économie et des différentes régions du pays. Ils siègent néanmoins au Conseil à titre individuel et non comme délégués d'un organisme ou d'un groupe particulier. A leurs connaissances et à leur expérience pratique s'ajoutent les travaux d'une équipe de recherche et d'un personnel administratif et auxiliaire. Le Conseil constitue ainsi un organe mixte, soutenu dans ses délibérations par des spécialistes.

4.5.1.2 D'ici à 1980

Le Conseil économique évalue périodiquement le potentiel de croissance économique du Canada dans l'avenir à moyen terme. Dans ses Premier, Quatrième et Sixième Exposés, le Conseil a publié des mesures du potentiel général de croissance de l'économie canadienne fondées sur des projections de la population active, de sa structure par âge et par sexe, de son niveau d'instruction et du nombre d'heures de travail par semaine, ainsi que des estimations de l'accroissement du stock de capital et de l'augmentation de la productivité. Dans son Neuvième Exposé annuel, le Conseil explore la période d'ici 1980 au moyen d'un nouvel outil d'analyse élaboré, le modèle CANDIDE (voir ci-après). De nombreuses hypothèses ont été faites à propos des facteurs qui pourraient influencer l'évolution de l'économie canadienne au cours de cette période. Le Conseil a choisi de présenter certains profils de développement et ce qui pourrait en découler. Dans cet Exposé il en examine six, dont cinq sont fondés sur l'hypothèse d'un environnement extérieur favorable se traduisant par un taux de croissance aux États-Unis aussi élevé que dans les années 60 et un taux légèrement supérieur dans les pays industrialisés d'outre-mer. Chacun de ces profils est différent au point de vue des hypothèses concernant la politique fiscale et comporte des variations relativement au niveau de l'activité gouvernementale et au genre de dépenses publiques. Dans le sixième profil, où l'on projette un environnement extérieur moins favorable, l'affaiblissement de la demande à l'étranger serait compensé en partie par un taux très élevé d'accroissement des transferts aux particuliers.

Chacun de ces profils projette un taux relativement élevé d'augmentation du rendement global de l'économie au cours de la présente décennie, le taux annuel moyen variant entre 5,5% et 5,7%, comparativement à 5,4% dans les années 60.

Le taux de chômage pour les cinq dernières années de la décennie s'échelonne en moyenne entre 3,8% et 4,3%. La hausse des prix au cours de la décennie, exprimée par le coefficient implicite de dégonflement de la dépense nationale brute, se situe entre 2,5% et 2,9% par an, comparativement à 3,2% au cours de la décennie précédente, toutefois, l'hypothèse selon laquelle il n'y aura augmentation ni du taux des impôts indirects ni des taux d'intérêt influence ce résultat. On projette une augmentation annuelle moyenne de la production par travailleur de 2,4% au lieu de 2,3% dans les années 60.

Chacun de ces profils de croissance a été délibérément conçu en vue de produire un niveau élevé d'emploi dans la seconde moitié des années 70 et, par conséquent, un faible taux de chômage, représentant en moyenne 4% de la population active. En faisant ses projections, le Conseil visait, à partir de la conjoncture économique actuelle, à atteindre le plus rapidement possible le plein emploi tout en maintenant la compatibilité avec une stabilité acceptable des coûts et des prix. Outre l'estimation du potentiel de croissance économique à long terme, le Conseil a toutefois senti la nécessité de réévaluer régulièrement les circonstances économiques compte tenu des objectifs intermédiaires. Ce cadre proposé d'indicateurs de performance souples servirait, comme l'énonce le Conseil, «à la fois d'objectifs intermédiaires et de critères provisoires d'évaluation des progrès réalisés». On a besoin de ces indicateurs nationaux pour assurer la cohérence entre les politiques et pour relier de façon systématique le passé, le présent et l'avenir. Ils sont particulièrement souhaitables au Canada étant donné l'ampleur des disparités régionales et, en fait, ils sont même indispensables à cause du degré de décentralisation des pouvoirs décisionnaires dans le système fédéral.

L'ensemble initial d'indicateurs proposés porte sur les années 1973 à 1975. Ils ne doivent pas être envisagés isolément, mais comme un tout cohérent. Ils s'adressent aux décideurs